

**Délibération n°2024/85 du 05 décembre 2024**

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 37  
Absents : 16  
Votants : 37  
-dont « pour » : 37  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Ponsampère, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, JF Doz, F Saphore, P Laprebende, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, C Salles, M Doney, JP Magni, C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, I Pique (suppléante de C Verdier), A Fonvielle, J Bernichan, P Ducombs, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : R Sassoli, C Abadie, JM Castay, G Pujos, JM Le Mao, C Bonnassies

Absents non excusés : G Tanques, F Dupouey, P Baron, C Falceto, JC Verdier, JC Laborie, C Bousquet, H Tujague, P Saintagne, JF Abadie

Secrétaire de séance : A Bourdallé

**Objet : Equipement numérique des écoles élémentaires de Miramont d'Astarac et Saint Médard**

Madame la Présidente présente le programme d'équipement numérique des écoles.

Le développement des usages du numérique doit concerner tous les territoires et notamment les territoires ruraux afin de permettre l'innovation pédagogique des équipes enseignantes et éducatives autour de l'école pour contribuer à la réussite scolaire.

L'Education Nationale recommande un équipement minimum de cinq ordinateurs par classe et d'avoir des ordinateurs de secours.

Il est donc envisagé d'équiper les 2 classes élémentaires de l'école de Saint Médard ainsi que la classe élémentaire de Miramont d'Astarac.

Pour plus de confort à l'utilisation d'outils numériques, les classes seront également équipées de casques audio et de souris.

Cet équipement numérique représentera 18 ordinateurs portables 15 pouces, 15 casques audio et 15 souris filaires.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel nécessaire afin de solliciter l'ensemble de nos partenaires financeurs :

Dépenses HT		Recettes HT		
18 ordinateurs (élèves)	5 045,34 €	DETR (catégorie : 7)	2 018,14 €	40,00%
15 casques audio		FRI Occitanie	1 009,07 €	20,00%
15 souris filaires		Autofinancement	2 018,14 €	40,00%
<b>Total</b>	<b>5 045,34 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 045,34 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel d'investissement à hauteur de 5 045,34€ HT soit 6 054,41€ TTC,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Présidente pour solliciter les co-financeurs (Etat et Région) et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet,
- **DE MANDATER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

  
Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- et de sa publication le .....

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).